

NOTE DE PRESENTATION au Conseil d'Administration du CCAS

Séance du 26 mars 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) a vocation à se substituer au 1^{er} janvier 2027 pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le Compte Administratif qui est établi par le CCAS et le Compte de Gestion par le comptable public. L'expérimentation a été ouverte par l'article 242 de la loi de finances pour 2019. L'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise celui-ci au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026.

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux. En mettant davantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Le CFU 2024 du CCAS de la commune de BELLEGARDE a arrêté à la somme de 163 019.71 € en recettes et de 148 770.70 € en dépenses, avant reprise des résultats reportés et des restes à réaliser en investissement.

Le résultat de clôture du CCAS de la commune de BELLEGARDE au 31 décembre 2024 se présente donc ainsi qu'il suit :

- Un solde positif de 60 204.14 € en section de fonctionnement,
- Un solde positif de 25 441.70 € en section d'investissement.

La somme disponible pour le budget primitif 2025 avec reprise des résultats, intégrant les résultats reportés de 2023 est donc de 85 645.84 €.

Le Compte financier Unique 2024 peut se résumer de la manière suivante :

- | | |
|--|-------------|
| • Résultat de l'exercice 2024 (fonctionnement) : | 8 059.23 € |
| • Résultat antérieur reporté : | 52 144.91 € |
| • Résultat à affecter (fonctionnement) : | 60 204.14 € |
| | |
| • Résultat de l'exercice 2024 (investissement) : | 6 189.78 € |
| • Résultat antérieur reporté : | 19 251.92 € |
| • Résultat à affecter (investissement) : | 25 441.70 € |

Le CFU comprend également toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale pendant l'exercice budgétaire passé.

Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- Sa situation au début de la gestion sous forme de bilan d'entrée,
- Les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- La situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- Le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- Et les résultats de celui-ci.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2024 présente aussi les grandes masses d'actifs.

Il est donc proposé au conseil d'administration d'approuver le CFU pour l'année 2024 du CCAS de la commune de BELLEGARDE.



04.66.01.09.38
ccas@bellegarde.fr

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
12	8	10

QUESTION N°		
DELIBERATION N°A/016/2025		
OBJET		
APPROBATION CFU CCAS EXERCICE 2024		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
10	0	0
CONVOCAION		
13/03/2025		
DEPOT EN PREFECTURE		
Voir visas		
PUBLICATION		
03/04/2025		
PIECE JOINTE		
CFU 2024		

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 030-263001992-20250326-A_016_MODIFIE-DE

S²LOW

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 26 mars 2025

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de **Monsieur le Président**.

Étaient présents (8) : **Mmes et M. DURAND Martial, FLORENT Judith, RIGAL Olivier, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, GRANIER Jeanine, Muriel KAIL et HERITIER Adrien.**

Étaient absents (2) : **Odette CHABALIER, Juan MARTINEZ**

Procurations (2) : **Marinette CANET à Michele LEONARD ; Nadia EL AIMER à Martial DURAND**

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance : **Olivier RIGAL**

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024, du CCAS de la commune de BELLEGARDE ;

Vu le CFU 2024 du CCAS de la commune de BELLEGARDE ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le conseil d'administration élit son Président. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Président a quitté la séance et le conseil d'administration a siégé sous la présidence de **MARTIAL DURAND** ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le Président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	27 717,20 €	202 714,91 €	230 432,11 €
	Recettes réalisées	8 465,28 €	154 554,43 €	163 019,71 €
	Restes à réaliser	- €	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	27 717,20 €	202 714,91 €	230 432,11 €
	Dépenses réalisées	2 275,50 €	146 495,20 €	148 770,70 €
	Restes à réaliser	- €	- €	- €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	6 189,78 €	8 059,23 €	14 249,01 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	19 251,92 €	52 144,91 €	71 396,83 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	25 441,70 €	60 204,14 €	85 645,84 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- €	- €	- €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	25 441,70 €	60 204,14 €	85 645,84 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, par **10** voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstention, Monsieur Le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2024 du CCAS de la commune de BELLEGARDE.

- **DONNE** pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à Bellegarde, le 26 mars 2025

Martial DURAND
Le Vice-Président du CCAS de BELLEGARDE

Olivier RIGAL
Secrétaire de Séance





Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 030-263001992-20250326-A_016_MODIFIE-DE

**COMPTE FINANCIER UNIQUE
CCAS 2024**

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 030-263001992-20250326-A_016_MODIFIE-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP / ART	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Prévisions 2024	Pourcentage de réalisation 2024
002	RESULT.FONC.REPORTE (Prévisionnel)						52 144,91	
013	ATTENUATION DE CHARGES	12 880,76	10 079,29	7 982,84	10 493,33	-	-	#DIV/0!
609	Avoirs							
6419	Remboursement sur rémunérations	12 880,76	10 079,29	7 982,84	10 493,33			#DIV/0!
70	PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES					20 332,00	8 820,00	230,5%
7066	Redevances et droits à caractère social					20 332,00	8 820,00	230,5%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	345 702,95	341 814,82	131 289,26	154 387,13	119 892,94	131 600,00	91,1%
74718	Participation Etat (CES...)	200 702,95	176 537,32	38 774,26	4 073,68	4 500,00	4 000,00	112,5%
7473	Participation Département	64 000,00	64 277,50	22 515,00	27 563,45	15 392,94	27 600,00	55,8%
74741	Participation Commune	50 000,00	70 000,00	70 000,00	115 000,00	100 000,00	100 000,00	100,0%
7475	Participation CCBTA	31 000,00	31 000,00		7 750,00	-	-	
7478	Subventions & participations autres organismes							
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 347,50	7 104,30	7 825,50	25 918,55	14 329,49	10 150,00	141,2%
752	Revenus des immeubles	4 347,50	7 104,00	7 825,50	8 121,50	8 843,00	7 150,00	123,7%
756	Libéralités reçues				4 080,05	5 450,50	3 000,00	181,7%
75888	Produits divers de gestion courante		0,30		13 717,00	35,99		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 451,60	16 795,00	19 024,87	411,24	-	-	#DIV/0!
7713	Libéralités reçues	1 114,00	2 520,50	3 349,00				
7718	Autres produits exceptionnels		323,50	120,00				
773	Mandats annulés			986,89	411,24			#DIV/0!
7788	Produits exceptionnels divers	337,60	13 951,00	14 568,98				
TOTAL DES RECETTES		364 382,81 €	375 793,41 €	166 122,47 €	191 210,25 €	154 554,43 €	202 714,91 €	76,2%

**COMPTE FINANCIER UNIQUE
CCAS 2024**

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 030-263001992-20250326-A_016_MODIFIE-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP / ART	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Prévisions 2024	Pourcentage de réalisation 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	45 232,40	92 609,57	89 839,00	97 097,59	107 862,50	144 754,63	74,5%
60611	Eau et Assainissement	251,69	389,11	1 822,12	914,21	1 085,52	2 000,00	54%
60612	Energie électricité	2 700,21	3 710,90	4 846,49	10 729,46	9 717,76	14 834,63	66%
60613	Chauffage	2 069,04	2 291,30	1 988,55	348,55	-	2 000,00	0%
60622	Carburants	1 177,73	2 038,74	1 113,82	771,85	984,32	1 000,00	98%
60623	Alimentation	132,36		513,70	3 402,18	4 505,77	10 000,00	45%
60624	Produits de traitement					155,17	200,00	78%
60628	Autres fournitures non stockées	2 140,87	708,83	276,07	348,70	124,43	500,00	25%
60631	Fournitures d'entretien	590,78	473,98	335,37	332,99	201,38	500,00	40%
60632	Fournitures de petit équipement	993,60				165,69	10 000,00	2%
60636	Vêtements de travail	570,38	588,13					
6064	Fournitures administratives	1 999,86	1 178,91	354,88	292,88	369,69	500,00	74%
6068	Autres matières et fournitures	160,89	1 571,08	240,27	35,99	-	1 000,00	0%
611	Prestations de service	998,33	30 997,20	33 855,00	34 179,00	33 855,00	35 000,00	97%
6135	Locations mobilières							
614	Charges locatives et de copropriété	322,96	331,40	324,99	326,00	400,00	500,00	80%
615221	Bâtiments publics							
615228	Entretien et réparation sur bâtiments						-	
61551	Entretien matériel roulant	2 021,20	1 791,77	2 296,01	649,13	344,66	1 000,00	34%
61558	Entretien autres biens mobiliers		1 048,92			138,60	140,00	99%
6156	Services communs - Maintenance	3 384,67	1 839,75	780,90				
6161	Primes d'assurances					14,10	440,00	3%
617	Etudes et recherches	7 980,00						
6182	Documentation générale & technique	181,15	181,15	186,47	73,00	73,00	200,00	37%
6184	Versement à des organismes de formation		1 080,00					
6188	Autres frais divers	561,60	3 654,40	4 341,50	449,99	-	1 000,00	0%
6227	Frais d'actes et de contentieux		424,31				-	
6231	Annonces & insertions							
6232	Fêtes et cérémonies	14 756,64	17 889,20	17 999,93	23 898,80	30 698,16	30 000,00	102%
6236	Catalogues et imprimés							
6238	Divers					343,26	440,00	78%
6241	Transports de biens		360,00					
6247	Transports collectifs du personnel			1 800,00				
6248	Transport Divers				2 230,00	6 095,00	7 100,00	86%
6251	Voyages et déplacements		16 656,41	14 817,77	16 786,17			
6256	Missions	76,41		43,50				
6257	Réception			64,00				
6262	Frais de télécommunications	1 668,52	2 803,89	1 233,46	595,50	648,00	650,00	100%
627	Services bancaires et assimilés			1,26		4,97		
6281	Cotisations	493,51	600,19	602,94	733,19	729,73	750,00	97%
6288	Autres					17 208,29	25 000,00	69%
637	Impôts (Sacem)							
6355	Taxes et impôts sur les véhicules						-	

**COMPTE FINANCIER UNIQUE
CCAS 2024**

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le




ID : 030-263001992-20250326-A_016_MODIFIE-DE

012	CHARGES DE PERSONNEL	277 224,43	259 171,51	48 170,09	20 304,32			
6218	Autres personnel extérieur	396,06		1 350,00				
6332	Cotisations versées au fnal	216,80	201,60	42,70	11,44			
6336	Cotisations CNFPT ET CDG	1 181,63	945,53	460,72	206,12			
64111	Rémunération principale Titulaire	20 621,66	11 321,71	18 667,06	11 650,44			
64112	SFT et indemnité de résidence	-						
64113	NBI	-			218,25			
64114	Prime inflation			100,00				
64118	Autres indemnités	1 262,16	1 268,28	1 032,46	764,10			
64131	Rémunération principale	62 004,57	55 634,13	10 635,49				
64168	Autres emplois d'insertion	140 589,08	145 375,89	1 200,00				
6451	Cotisations URSSAF	23 933,24	19 622,28	6 007,04	1 768,40			
6453	Cotisations aux caisses de retraite	14 313,15	11 990,27	4 817,28	3 552,90	124,44	200,00	62,2%
6454	Cotisations aux ASSÉDIC	8 164,75	8 136,67	1 096,01				
6455	Côtisation assurance du personnel	3 120,93	3 126,15	1 334,33	1 764,67			
6456	Versement au FNC supplément familial		516,00	741,00	156,00	199,00	300,00	66,3%
6458	Cotisations aux organismes sociaux	848,00	424,00	212,00	212,00			
6475	Charges médecine du travail, pharmacie	572,40	609,00	474,00				
6478	Autres charges sociales diverses							
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	29 402,89	26 160,83	25 643,94	33 796,15	29 843,98	48 995,00	60,9%
65133	Secours d'urgence				6 300,29	-	10 000,00	0,0%
65134	Aides					6 436,06	3 540,00	181,8%
65138	Autres secours				25 436,08	23 407,92	32 000,00	73,1%
65312	Frais de missions et de déplacements				-	-	450,00	0,0%
6532	Frais de missions des élus			470,79				
6541	Pertes sur créances irrécouvrables			1 053,45	2 059,78	-	2 500,00	0,0%
6561	Secours d'urgence	6 780,42	11 292,26	3 297,55				
6568	Autres secours	22 621,71	14 868,57	20 322,15				
6573	Subv de fonctionnement aux organismes publics							
65741	Subv de fcmr aux assoc. et autres organismes privés			500,00	-	-	500,00	0,0%
65888	Charges diverses de gestion courante	0,76			-	-	5,00	0,0%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		12 899,15	30,98	-	-	-	#DIV/0!
673	Titres annulés sur exercices antérieur		12 899,15	30,98				#DIV/0!
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT°	6 218,46	6 182,33	8 132,77	10 121,11	8 465,28	8 465,28	0,0%
676	Diff sur réalisation transférées en investissement							
6811	Dotations aux amortissements	6 218,46	6 182,33	8 132,77	10 121,11	8 465,28	8 465,28	100,0%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT						-	
TOTAL DES DEPENSES		358 078,18 €	397 023,39 €	171 816,78 €	161 319,17 €	146 495,20 €	202 714,91 €	72,3%

**COMPTE FINANCIER UNIQUE
CCAS 2024**


RECETTES D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 
ID : 030-263001992-20250326-A_016_MODIFIE-DE

CHAP / ART	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Prévisions 2024	RAR 2024	Pourcentage de réalisation 2024
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE (Prévisionnel)						19 251,92		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 478,69	2 956,20	18 726,67			-		#DIV/0!
10222	F.C.T.V.A.	1 740,39	1 343,72						#DIV/0!
1068	Excédent de fonc. capitalisé	1 738,30	1 612,48	18 726,67					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						-		#DIV/0!
1323	Subvention d'équipement du Département								#DIV/0!
27	AUTRES IMMOB FINANCIERES						-		
2744	Remboursements de prêts accordés								
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 218,46	6 182,33	8 132,77	10 121,11	8 465,28	8 465,28		100%
192	Plus ou moins values sur cessions d'immo								
28128	Amortissement aménagement urbain	116,14	116,14	116,16					
28158	Amortissement autres installations, matériel et outillage technique	2 086,12	2 211,78	2 234,80	5 268,09	5 098,11	5 098,11		100%
28182	Amortissement véhicule								#DIV/0!
28183	Amortissement matériel de bureau et d'informatique	761,77	964,75	1 338,93	921,57	679,99	679,99		100%
28184	Amortissement mobilier	1 886,08	1 447,44	2 284,68	1 675,90	1 393,91	1 393,91		100%
28188	Amortissement autre matériel	1 368,35	1 442,22	2 158,20	2 255,55	1 293,27	1 293,27		100%
024									
021							-		
TOTAL DES RECETTES		9 697,15 €	9 138,53 €	26 859,44 €	10 121,11 €	8 465,28 €	27 717,20 €	- €	31%

**COMPTE FINANCIER UNIQUE
CCAS 2024**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 
ID : 030-263001992-20250326-A_016_MODIFIE-DE

CHAP / ART	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Prévisions 2024	Restes à réaliser 2024	Pourcentage de réalisation 2024
001									
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 257,88	26 817,23	3 405,94	-	2 275,50	27 717,20	-	8,2%
2128	Agencement et aménagement de terrains		2 723,74						
21351							12 613,20		0,0%
2158	Autres installations, matériel ou outillage technique	1 246,64	17 233,20	169,99					
2182	Acquisition véhicule								
2183	Matériel de bureau et informatique	1 798,84	2 286,87				2 500,00		0,0%
2184	Mobilier		2 893,55			1 507,50	5 000,00		30,2%
2188	Acquisition de matériel	2 212,40	1 679,87	3 235,95		768,00	7 604,00		10,1%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						-	-	#DIV/0!
2312	Terrains								
27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
2744	Prêts accordés								
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						-		
13913	subvention investissement transférée au cpte résultat								
TOTAL DES DEPENSES		5 257,88 €	26 817,23 €	3 405,94 €	- €	2 275,50 €	27 717,20 €	- €	8,2%

COMPTE FINANCIER UNIQUE

BALANCE GENERALE 2024

CCAS

FONCTIONNEMENT

dépenses	146 495,20
recettes	154 554,43
résultat de l'exercice	8 059,23
résultat reporté 2023(002)	52 144,91
résultat de cloture 2024	60 204,14

(002) résultat à reporter sur 2025 (a) **60 204,14 €**

RESULTAT GLOBAL 2023 (a+b) 85 645,84 €

INVESTISSEMENT

	réalisées	reste à réaliser	
dépenses	2 275,50	-	
recettes	8 465,28	-	
résultat de l'exercice	6 189,78	-	
résultat reporté 2023 (001)	19 251,92	25 441,70	
résultat de cloture 2024 (à reporter sur 2025) (b)	25 441,70 €	25 441,70	(001)

réserve à transférer (= excédent de fonct capitalisé) sur 2025 (1068)



04.66.01.09.38
ccas@bellegarde.fr

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
12	9	11

QUESTION N°		
DELIBERATION N°A/017/2025		
OBJET		
AFFECTATION DU RESULTAT 2024 SUR 2025 EXERCICE 2025		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
11	0	0
CONVOCATION		
13/03/2025		
DEPOT EN PREFECTURE		
Voir visas		
PUBLICATION		
03 04 2025		
PIECE JOINTE		

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 030-263001992-20250326-A_017_2025-DE



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 26 mars 2025

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de **Monsieur le Président**.

Étaient présents (9) : **Mmes et M. MARTINEZ Juan, DURAND Martial, FLORENT Judith, RIGAL Olivier, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, GRANIER Jeanine, Muriel KAIL et HERITIER Adrien.**

Était absent (1) : **Odetta CHABALIER,**

Procurations (2) : **Marinette CANET à Michele LEONARD ; Nadia EL AIMER à Martial DURAND**

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance : **Olivier RIGAL**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2311-5, Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu, l'adoption du CFU 2024, délibéré précédemment,

Monsieur le Président rappelle au Conseil le résultat de clôture de la section de fonctionnement (excédent de 60 204.14 €) du budget du CCAS pour l'exercice 2024.

Il expose ensuite que le résultat de clôture de la section d'investissement est excédentaire de 25 441.70 € pour l'exercice 2024.

C'est pourquoi Monsieur le Président propose l'affectation suivante du résultat 2024 à inscrire au budget primitif 2025 :

Excédent de fonctionnement reporté	Compte 002	60 204.14 €
Excédent d'investissement à reporté	Compte 001	25 441.70 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Approuve l'affectation du résultat 2024 sur le budget 2025 tel que proposé ci-dessus.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 26 mars 2025

Juan MARTINEZ
Le Président du CCAS de BELLEGARDE

Olivier RIGAL
Secrétaire de Séance

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr





04.66.01.09.38
ccas@bellegarde.fr

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
12	9	11

QUESTION N°		
DELIBERATION N°A/018/2025		
OBJET		
VOTE DU BP 2025 - C.C.A.S.		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
11	0	0
CONVOCAION		
13/03/2025		
DEPOT EN PREFECTURE		
Voir visas		
PUBLICATION		
03/04/2025		
PIECE JOINTE		
Budget 2025		

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 26 mars 2025

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de **Monsieur le Président**.

Étaient présents (9) : **Mmes et M. MARTINEZ Juan, DURAND Martial, FLORENT Judith, RIGAL Olivier, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, GRANIER Jeanine, Muriel KAIL, et HERITIER Adrien.**

Était absente (1) : **Odette CHABALIER,**

Procurations (2) : **Marinette CANET à Michele LEONARD ; Nadia EL AIMER à Martial DURAND**

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance : **Olivier RIGAL**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2311-5, Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu, l'adoption du CFU 2024, délibéré précédemment,
Vu l'approbation de l'affectation des résultats 2024 délibéré précédemment,

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif du CCAS pour 2025 qui s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :

Section de Fonctionnement	192 654.14 €
Section d'Investissement	34 254.92 €
	226 909.06 €

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :


☞ **VOTE** le budget primitif 2025 du C.C.A.S. par chapitre tel qu'annexé.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 26 mars 2025

Juan MARTINEZ
Le Président du CCAS de BELLEGARDE

Olivier RIGAL
Secrétaire de Séance


**BUDGET PRIMITIF
CCAS 2025**

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le 
ID : 030-263001992-20250326-A_018_2025_BP25-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP / ART	LIBELLE	CA 2020 Pour Mémoire	CA 2021 Pour Mémoire	CA 2022 Pour Mémoire	CA 2023 Pour Mémoire	CFU 2024 Pour Mémoire	BP 2024	BP 2025	Pourcentage
002	RESULT.FONC.REPORTE (Prévisionnel)							60 204,14	
013	ATTENUATION DE CHARGES	12 880,76	10 079,29	7 982,84	10 493,33	-	-	-	#DIV/0!
609	Avoirs								
6419	Remboursement sur rémunérations	12 880,76	10 079,29	7 982,84	10 493,33			-	
70	PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES					20 332,00	8 820,00	21 000,00	238,1%
7066	Redevances et droits à caractère social					20 332,00	8 820,00	21 000,00	238,1%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	345 702,95	341 814,82	131 289,26	154 387,13	119 892,94	131 600,00	99 300,00	75,5%
74718	Participation Etat (CES...)	200 702,95	176 537,32	30 274,26	4 073,68	4 500,00	4 000,00	4 000,00	100,0%
7473	Participation Département	64 000,00	64 277,50	22 515,00	27 563,45	15 392,94	27 600,00	15 300,00	55,4%
7474	Participation Commune	50 000,00	70 000,00	70 000,00	115 000,00	100 000,00	100 000,00	80 000,00	80,0%
7475	Participation CCBTA	31 000,00	31 000,00	-	7 750,00				0,0%
74718	Subventions & participations autres organismes			8 500,00					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 347,50	7 104,30	7 825,50	25 918,55	14 329,49	10 651,00	12 150,00	114,1%
752	Revenus des immeubles	4 347,50	7 104,00	7 104,00	8 121,50	8 843,00	7 150,00	7 150,00	100,0%
756	Libéralités reçues				4 080,05	5 450,50	3 501,00	5 000,00	142,8%
758	Produits divers de gestion courante		0,30		13 717,00	35,99			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 451,60	16 795,00	19 024,87	411,24	-	-	-	0,0%
7713	Libéralités reçues	1 114,00	2 520,50	3 349,00					
7718	Autres produits exceptionnels		323,50	120,00					
773	Mandats annulés			986,89	411,24				
7788	Produits exceptionnels divers	337,60	13 951,00	14 568,98					
TOTAL DES RECETTES		364 382,81 €	375 793,41 €	166 122,47 €	191 210,25 €	154 554,43 €	151 071,00 €	192 654,14 €	127,5%

**BUDGET PRIMITIF
CCAS 2025**

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le 
ID : 030-263001992-20250326-A_018_2025_BP25-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP / ART	LIBELLE	CA 2020 Pour mémoire	CA 2021 Pour mémoire	CA 2022 Pour mémoire	CA 2023 Pour mémoire	CFU 2024 Pour mémoire	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Ecart
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	45 232,40	92 609,57	88 039,00	97 096,79	107 862,50	144 254,63	134 950,00	93,5%
60611	Eau et Assainissement	251,69	389,11	1 822,12	914,21	1 085,52	2 000,00	1 500,00	219%
60612	Energie électricité	2 700,21	3 710,90	4 846,49	10 729,46	9 717,76	14 834,63	12 000,00	138%
60613	Chauffage	2 069,04	2 291,30	1 988,55	348,55		2 000,00	2 000,00	574%
60622	Carburants	1 177,73	2 038,74	1 113,82	771,85	984,32	1 000,00	1 200,00	130%
60623	Alimentation	132,36		513,70	3 402,18	4 505,77	10 000,00	2 000,00	294%
60624	Produits de traitement					155,17		200,00	
60628	Autres fournitures non stockées	2 140,87	708,83	276,07	348,70	124,43	200,00	200,00	57%
60631	Fournitures d'entretien	590,78	473,98	335,37	332,99	201,38	500,00	500,00	150%
60632	Fournitures de petit équipement	993,60				165,69	10 000,00	5 000,00	
60636	Vêtements de travail	570,38	588,13						
6064	Fournitures administratives	1 999,86	1 178,91	354,88	292,88	369,69	500,00	500,00	171%
6068	Autres matières et fournitures	160,89	1 571,08	240,27	35,99		1 000,00	500,00	2779%
611	Prestations de service	998,33	30 997,20	33 855,00	34 179,00	33 855,00	35 000,00	40 000,00	102%
6135	Locations mobilières								
614	Charges locatives et de copropriété	322,96	331,40	324,99	326,00	400,00	500,00	500,00	153%
615221	Bâtiments publics			2 296,01					#DIV/0!
615228	Entretien et réparation sur bâtiments								
61551	Entretien matériel roulant	2 021,20	1 791,77		649,13	344,66	1 000,00	1 000,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers		1 048,92			138,60	140,00	200,00	
6156	Services communs - Maintenance	3 384,67	1 839,75	780,90					#DIV/0!
6161	Primes d'assurances					14,10	440,00	450,00	
617	Frais d'acte et de contentieux	7 980,00							
6182	Documentation générale & technique	181,15	181,15	186,47	73,00	73,00	200,00	150,00	274%
6184	Versement à des organismes de formation		1 080,00						
6188	Autres frais divers	561,60	3 654,40	4 341,50	449,99		1 000,00	1 000,00	222%
62268	Autres honoraires, conseils							150,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux		424,31		-				
6231	Annonces & insertions								
6232	Fêtes et cérémonies	14 756,64	17 889,20	17 999,93	23 898,00	30 698,16	30 000,00	31 000,00	126%
6236	Catalogues et imprimés								
6238	Divers					343,26	440,00	440,00	
6241	Transports de biens		360,00						
6248	Transports collectifs divers				2 230,00	6 095,00	7 100,00	4 000,00	
6251	Voyages et déplacements		16 656,41	14 817,77	16 786,17		-		0%
6256	Missions	76,41		43,50					#DIV/0!
6257	Réception			64,00					#DIV/0!
6262	Frais de télécommunications	1 668,52	2 803,89	1 233,46	595,50	648,00	650,00	700,00	109%
627	Services bancaires et assimilés			1,26		4,97	-	10,00	#DIV/0!
6281	Cotisations	493,51	600,19	602,94	733,19	729,73	750,00	750,00	102%
6288	Autres services extérieurs (voyage anciens)					17 208,29	25 000,00	29 000,00	
637	Impôts (Sacem)								
6355	Taxes et impôts sur les véhicules				-	-			

**BUDGET PRIMITIF
CCAS 2025**

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le




ID : 030-263001992-20250326-A_018_2025_BP25-DE

012	CHARGES DE PERSONNEL	277 224,43	259 171,51	63 696,67	20 304,32	323,44			
6218	Autres personnel extérieur	396,06		1 350,00	-	-	-	-	#DIV/0!
6332	Cotisations versées au fnal	216,80	201,60	42,70	11,44				#DIV/0!
6336	Cotisations CNFPT ET CDG	1 181,63	945,53	460,72	206,12				#DIV/0!
64111	Rémunération principale Titulaire	20 621,66	11 321,71	18 667,06	11 650,44				#DIV/0!
64114	Indemnités inflation titulaire			100,00					#DIV/0!
64118	Autres indemnités	1 262,16	1 268,28	1 032,46	218,25				#DIV/0!
64131	Rémunération principale	62 004,57	55 634,13	10 635,49					#DIV/0!
64134	Indemnités inflation non titulaire			1 200,00	764,10				#DIV/0!
64168	Autres emplois d'insertion	140 589,08	145 375,89	15 526,58					#DIV/0!
6451	Cotisations URSSAF	23 933,24	19 622,28	6 007,04	1 768,40				#DIV/0!
6453	Cotisations aux caisses de retraite	14 313,15	11 990,27	4 817,28	3 552,90	124,44	200,00		0,0%
6454	Cotisations aux ASSEDIC	8 164,75	8 136,67	1 096,01					#DIV/0!
6455	Côtisation assurance du personnel	3 120,93	3 126,15	1 334,33	1 764,67			100,00	#DIV/0!
6456	Versement au FNC supplément familial		516,00	741,00	156,00	199,00	300,00		0,0%
6458	Cotisations aux organismes sociaux	848,00	424,00	212,00	212,00				#DIV/0!
6475	Charges médecine du travail, pharmacie	572,40	609,00	474,00					#DIV/0!
6478	Autres charges sociales diverses								#DIV/0!
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	29 402,13	26 160,83	25 643,94	33 796,15	29 843,98	48 995,00	48 790,92	99,6%
65133	Secours d'urgence				6 300,29	-	10 000,00	3 340,92	
65134	Aides					6 436,06	3 540,00	10 000,00	
65138	Autres secours				25 436,08	23 407,92	32 000,00	32 000,00	
65312	Frais de missions des élus			470,79			450,00	450,00	#DIV/0!
6541	Pertes sur créances irrécouvrables			1 053,45	2 059,78	-	2 500,00	2 500,00	121,4%
6561	Secours d'urgence	6 780,42	11 292,26	3 297,55					#DIV/0!
6568	Autres secours	22 621,71	14 868,57	20 322,15					#DIV/0!
6573	Subv de fonctionnement aux organismes publics								
65741	Subv de fcmt aux assoc. et autres organismes privés			500,00			500,00	500,00	#DIV/0!
658	Charges diverses de gestion courante						5,00	-	#DIV/0!
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		12 899,15	30,98	-	-			#DIV/0!
673	Titres annulés sur exercices antérieur		12 899,15	30,98					#DIV/0!
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENT	6 218,46	6 182,33	8 132,77	10 121,11	8 465,28	8 465,28	8 813,22	104,1%
676	Diff sur réalisation transférées en investissement								
6811	Dotations aux amortissements	6 218,46	6 182,33	8 132,77	10 121,11	8 465,28	8 465,28	8 813,22	104,1%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT							-	
TOTAL DES DEPENSES		358 077,42 €	397 023,39 €	185 543,36 €	161 318,37 €	146 495,20 €	202 214,91 €	192 654,14 €	95,3%

**BUDGET PRIMITIF
CCAS 2025**

RECETTES D'INVESTISSEMENT


Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le 
ID : 030-263001992-20250326-A_018_2025_BP25-DE

CHAP / ART	LIBELLE	CA 2020 Pour mémoire	CA 2021 Pour mémoire	CA 2022 Pour mémoire	CA 2023 Pour mémoire	CFU 2024 Pour mémoire	Restes à réaliser 2024	TOTAL Prévisions 2025
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE (Prévisionnel)							25 441,70
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 478,69	2 956,20	18 726,67				-
10222	F.C.T.V.A.	1 740,39	1 343,72					
1068	Excédent de fonc. capitalisé	1 738,30	1 612,48	18 726,67				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT							-
1323	Subvention d'équipement du Département							-
27	AUTRES IMMOB FINANCIERES							
2744	Remboursements de prêts accordés							
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 218,46	6 182,33	8 132,77	10 121,11	8 465,28	8 465,28	8 813,22
192	Plus ou moins values sur cessions d'immo							
28128	Amortissement aménagement urbain	116,14	116,14	116,16				
28158	Amortissement autres installations, matériel et outillage technique	2 086,12	2 211,78	2 234,80	5 268,09	5 098,11	5 098,11	3 671,00
28182	Amortissement véhicule							
281838	Amortissement matériel de bureau et d'informatique	761,77	964,75	1 338,93	921,57	679,99	679,99	259,97
281848	Amortissement mobilier	1 886,08	1 447,44	2 284,68	1 675,90	1 393,91	1 393,91	2 820,98
28188	Amortissement autre matériel	1 368,35	1 442,22	2 158,20	2 255,55	1 293,27	1 293,27	2 061,27
024								
021								-
TOTAL DES RECETTES		9 697,15 €	9 138,53 €	26 859,44 €	10 121,11 €	8 465,28 €	8 465,28 €	34 254,92 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

**BUDGET PRIMITIF
CCAS 2025**

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
 Reçu en préfecture le 02/04/2025
 Publié le
 ID : 030-263001992-20250326-A_018_2025_BP25-DE



CHAP / ART	LIBELLE	CA 2020 Pour Mémoire	CA 2021 Pour Mémoire	CA 2022 Pour Mémoire	CA 2023 Pour Mémoire	CFU 2024 Pour Mémoire	Restes à réaliser 2024	Prévisions 2025	Total prévisions 2025
001									
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 257,88	26 817,23	3 405,94	-	2 275,50	-	34 254,92	34 254,92
2128	Agencement et aménagement de terrains		2 723,74	-					
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions						15 000,00		15 000,00
2158	Autres installations, matériel ou outillage technique	1 246,64	17 233,20	169,99					-
2182	Acquisition véhicule								-
21838	Matériel de bureau et informatique	1 798,84	2 286,87	-			2 000,00		2 000,00
21848	Mobilier		2 893,55	-		1 507,50	5 254,92		5 254,92
2188	Acquisition de matériel	2 212,40	1 679,87	3 235,95		768,00	12 000,00		12 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				-	-	-		
2312	Terrains								
27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
2744	Prêts accordés								
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				-	-			
13913	subvention investissement transférée au cpte résultat								
TOTAL DES DEPENSES		5 257,88 €	26 817,23 €	3 405,94 €	- €	2 275,50 €	- €	34 254,92 €	34 254,92



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 13/03/2025

Présenté par Monsieur le Président (1),
 A Mairie de Bellegarde, le 26/03/2025

Délibéré par l'assemblée Conseil d Administration(2), réunie en session Ordinaire
 A BELLEGARDE, le 26/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante Conseil d Administration (2),(3).

CANET Marinette	
CHABALIER Odette	
DURAND Martial	
EL AIMER Nadia	
FLORENT Judith	
GARCIA Elisabeth	
GRANIER Janine	
KAIL Muriel	
HERITIER Adrien	
LEONARD Michèle	
MARTINEZ Juan	
RIGAL Olivier	

Certifié exécutoire par Monsieur le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A MAIRIE DE BELLEGARDE ET SITE DE LA VILLE, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



04.66.01.09.38
ccas@bellegarde.fr

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
12	9	11

QUESTION N°		
DELIBERATION N°A/019/2025		
OBJET		
PRODUITS IRRICOUVRABLES / ADMISSION EN NON- VALEUR		
BUDGET CCAS		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
11	0	0
CONVOCATION		
13/03/2025		
DEPOT EN PREFECTURE		
Voir visas		
PUBLICATION		
03/04/2025		
PIECE JOINTE		
DEMANDE ADMISSION EN NON VALEUR		

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 030-263001992-20250326-A_019_2025-DE



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 26 mars 2025

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de **Monsieur le Président**.

Étaient présents (9) : Mmes et M. MARTINEZ Juan, DURAND Martial, FLORENT Judith, RIGAL Olivier, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, GRANIER Jeanine, Muriel KAIL, et HERITIER Adrien.

Était absente (1) : Odette CHABALIER,

Procurations (2) : Marinette CANET à Michele LEONARD ; Nadia EL AIMER à Martial DURAND

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance : **Olivier RIGAL**

M. le Président expose au Conseil que, d'après le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998, les taxes, versements et participations reconnus irrécouvrables pour des causes indépendantes à l'action du comptable chargé du recouvrement sont admises en non-valeur ou en créances éteintes, après avis conforme du Conseil d'administration, par le trésorier-payeur général.

Sur demande du Comptable du Trésor, M. le Président propose au Conseil d'admettre en non-valeur les sommes irrécouvrables correspondant aux recettes émises et enregistrées en perception comme suit :

Bellegarde - Budget CCAS	
EXERCICE	MONTANT
2019	89.65 €
TOTAL	89.65 €

Il y a donc lieu de déclarer irrécouvrables ces titres de recettes soit un total de **89.65 €** affectant le budget du CCAS.

Le Conseil d'administration,

- ☞ **Vu** le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998 ;
- ☞ **Considérant** qu'il y a lieu de tenir compte des recommandations du Comptable du Trésor ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

Admet, en non-valeur la somme totale de **89.65 €**, sur le budget du CCAS de Bellegarde 2025.

Dit que ces dépenses sont prévues à l'article 6541 du budget du CCAS de Bellegarde 2025.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 26 mars 2025

Juan MARTINEZ
Le Président du CCAS de BELLEGARDE

Olivier RIGAL
Secrétaire de Séance



Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **03201 - CCAS DE BELLEGARDE -**

N° de la liste : 6960920132

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A _____, le 08 novembre 2024

SAN ISIDORO Romain
INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	89,65 €	
6542	0,00 €	
Total	89,65 €	

A _____, le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



ID : 030-263001992-20250326-A_019_2025-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux <small>A compléter (OBLIGATOIREMENT en cas de refus)</small>
2019	T-163-1		QUESSADA Therese	Décédé et demande renseignement négative Poursuite sans effet	SOX-DIVERS	6541	15,65			
2019	T-200-1		QUESSADA Therese	Décédé et demande renseignement négative Poursuite sans effet	SOX-DIVERS	6541	37,00			
2019	T-182-1		QUESSADA Therese	Décédé et demande renseignement négative Poursuite sans effet	SOX-DIVERS	6541	37,00			
			Total pour QUESSADA Therese				89,65			
			TOTAL DE LA LISTE				89,65			



04.66.01.09.38
ccas@bellegarde.fr

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 26 mars 2025

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de **Monsieur le Président**.

Étaient présents (9) : Mmes et M. MARTINEZ Juan, DURAND Martial, FLORENT Judith, RIGAL Olivier, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, GRANIER Jeanine, Muriel KAIL, et HERITIER Adrien.

Était absente (1) : Odette CHABALIER,

Procurations (2) : Marinette CANET à Michele LEONARD ; Nadia EL AIMER à Martial DURAND

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance : **Olivier RIGAL**

Monsieur Le Président rappelle que lors du Conseil d'Administration du 7 novembre 2024, une Régie de recette a été créée pour les encaissements du CCAS. Il propose de délibérer sur l'application des tarifs pour le service de la Banque Alimentaire et la Vestiboutique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S,

DECIDE

- **De maintenir les tarifs appliqués depuis la création de ces services, à savoir :**
1 euro par repas par personne et la gratuité des enfants de moins de 4 ans ;
0.50 euro à 1 euro pour les vêtements selon l'état.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 26 mars 2025

Le secrétaire de séance

Olivier RIGAL

Le Président

Juan MARTINEZ



Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 030-263001992-20250326-A_021_2025-DE

S'LO



04.66.01.09.38

ccas@bellegarde.fr

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 26 mars 2025

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de **Monsieur le Président**.

Étaient présents (9) : **Mmes et M. MARTINEZ Juan, DURAND Martial, FLORENT Judith, RIGAL Olivier, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, GRANIER Jeanine, Murel KAIL, et HERITIER Adrien.**

Était absente (1) : **Odette CHABALIER,**

Procurations (2) : **Marinette CANET à Michele LEONARD ; Nadia EL AIMER à Martial DURAND**

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance : **Olivier RIGAL**

Monsieur Le Président expose la situation de Madame **L. I.**, mère de cinq enfants qu'elle élève seule et qui nous sollicite pour une dette concernant sa facture d'énergie d'un montant de 1315.59€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

DECIDE

- **D'être favorable à cette demande, et d'accorder une aide de 1284.94€**

Fait et délibéré à Bellegarde, le 26 mars 2025

Le secrétaire de séance
Olivier RIGAL

Le Président
Juan MARTINEZ

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 030-263001992-20250326-A_022_2025-DE

S'LO



04.66.01.09.38

ccas@bellegarde.fr

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Votants
12	9	11

QUESTION N°

**DELIBERATION
N°A/022/2025**

OBJET

**AIDE FINANCIERE
N°A_011_2025**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
11	0	0

CONVOCAION

13/03/2025

DEPOT EN PREFECTURE

Voir visas

PUBLICATION

03/04/2025

PIECE JOINTE

FACTURES FDI
RIB

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 26 mars 2025

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de **Monsieur le Président**.

Étaient présents (9) : Mmes et M. MARTINEZ Juan, DURAND Martial, FLORENT Judith, RIGAL Olivier, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, GRANIER Jeanine, Muriel KAIL, et HERITIER Adrien.

Était absente (1) : Odette CHABALIER,

Procurations (2) : Marinette CANET à Michele LEONARD ; Nadia EL AIMER à Martial DURAND

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance : **Olivier RIGAL**

Monsieur Le Président expose la situation de Madame , veuve depuis le 27 décembre et qui doit attendre de percevoir sa pension de réversion pour honorer ses factures. Elle nous sollicite pour une dette de loyers d'un montant de 1188,62€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

DECIDE

- **D'être favorable à cette demande compte tenu de la situation et de régler les 2 mois de loyers d'un montant de 1188.62€**

Fait et délibéré à Bellegarde, le 26 mars 2025

Le secrétaire de séance
Olivier RIGAL

Le Président
Juan MARTINEZ



Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 030-263001992-20250326-A_023_2025-DE

S'LO



04.66.01.09.38
ccas@bellegarde.fr

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 26 mars 2025

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de **Monsieur le Président**.

Étaient présents (9) : **Mmes et M. MARTINEZ Juan, DURAND Martial, FLORENT Judith, RIGAL Olivier, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, GRANIER Jeanine, Muriel KAIL, et HERITIER Adrien.**

Était absente (1) : **Odette CHABALIER,**

Procurations (2) : **Marinette CANET à Michele LEONARD ; Nadia EL AIMER à Martial DURAND**

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance : **Olivier RIGAL**

Monsieur Le Président expose la situation de Madame ; qui vit seule avec 2 enfants à charge et nous sollicite pour une dette d'énergie d'un montant de 2478.10€ auprès d'ENGIE.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

DECIDE

- D'être favorable à cette demande et d'accorder une aide d'un montant de 1500€.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 26 mars 2025

Le secrétaire de séance
Olivier RIGAL

Le Président
Juan MARTINEZ

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
12	9	11

QUESTION N°		
DELIBERATION N°A/023/2025		
OBJET		
AIDE FINANCIERE N°A/012/2025		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
11	0	0
CONVOCAZION		
13/03/2025		
DEPOT EN PREFECTURE		
Voir visas		
PUBLICATION		
03/04/2025		
PIECE JOINTE		
FACTURE ENGIE RIB		

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 030-263001992-20250326-A_0024_2025-DE

S²LOW



04.66.01.09.38
ccas@bellegarde.fr

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
12	9	11

QUESTION N°

**DELIBERATION
N°A/024/2025**

OBJET

**AIDE FINANCIERE
N°A_013_2025**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
11	0	0

CONVOCAION

13/03/2025

DEPOT EN PREFECTURE

Voir visas

PUBLICATION

03/04/2025

PIECE JOINTE

FACTURE ENGIE
RIB

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 26 mars 2025

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de **Monsieur le Président**.

Étaient présents (9) : Mmes et M. MARTINEZ Juan, DURAND Martial, FLORENT Judith, RIGAL Olivier, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, GRANIER Jeanine, Muriel KAIL, et HERITIER Adrien.

Était absente (1) : Odette CHABALIER,

Procurations (2) : Marinette CANET à Michele LEONARD ; Nadia EL AIMER à Martial DURAND

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance : **Olivier RIGAL**

Monsieur Le Président expose la situation de Madame , veuve depuis le 1^{er} janvier 2025 et qui doit attendre de percevoir sa pension de réversion pour honorer ses factures. Elle nous sollicite pour une dette d'énergie auprès d'ENGIE d'un montant de 1074.38€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

DECIDE

- **D'être favorable à cette demande d'aide pour un montant de 700€ qui sera complétée par une aide de droit commun.**

Fait et délibéré à Bellegarde, le 26 mars 2025

Le secrétaire de séance
Olivier RIGAL

Le Président
Juan MARTINEZ



Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr